

CONCLUSION

Le rapport *Le Canada et les Sommets des Amériques* fait état des efforts que le pays déploie, à l'échelle nationale et à l'étranger, pour remplir les mandats définis au cours des sommets. Le Canada bénéficie d'un avantage dans ce domaine, car bon nombre des mesures recommandées dans les plans d'action sont déjà bien établies dans la société canadienne. Le Canada a aussi contribué activement à l'élaboration de stratégies régionales mises en oeuvre pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et des citoyens de tout l'hémisphère.

La promotion de réformes dans l'éducation – conformément au Plan d'action de Santiago – repose sur les principes de l'équité, de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité. Le rapport précise que le système d'enseignement canadien possède une infrastructure rationnelle qui permet de diffuser le savoir dans le respect de ces principes. Depuis le Sommet de Santiago, les perspectives dans ce domaine ont été encore améliorées par de nouvelles politiques et de nouveaux programmes, notamment des programmes de bourses et d'échanges, la mise au point et l'utilisation des technologies de l'information, les statistiques sur l'éducation et l'évaluation de la qualité, des programmes qui s'adressent aux populations vulnérables, l'éducation et la formation en milieu de travail, la professionnalisation des enseignants et l'éducation interculturelle. Le rapport montre que le système d'enseignement canadien offre à ces citoyens un avenir prometteur dans une économie basée sur les connaissances, en leur offrant la possibilité d'y participer et d'y réussir.

Le rôle que joue le Canada dans la défense de la démocratie, de la justice et des droits de la personne est connu et respecté dans le monde entier. Notre pays met l'accent, clairement et de manière cohérente, sur l'ouverture et la transparence, la non-discrimination, la participation de la société civile, la liberté d'expression et la protection des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Le rapport met en évidence l'arsenal considérable de lois et de programmes visant à promouvoir et à protéger les droits de tous les Canadiens, y compris le droit de chacun à l'application régulière de la loi, à être protégé contre la discrimination et à ne pas être soumis à l'exploitation. Le rapport dirige aussi notre attention sur des mesures adoptées par le gouvernement du Canada afin de prévenir l'usage des stupéfiants et l'expansion du trafic, le blanchiment de l'argent et les actes de terrorismes, et décrit les efforts déployés pour favoriser le dialogue régional en vue de renforcer le système interaméricain, de bannir les mines antipersonnel, de promouvoir la transparence dans les questions de défense, d'accroître la coopération avec les Nations Unies à l'égard du maintien de la paix, de renforcer la capacité d'action en cas de catastrophes internationales et d'aborder les préoccupations des petits États insulaires.

Le gouvernement canadien s'est efforcé de fournir des politiques, des lois, des programmes et de l'assistance en faveur de la qualité de l'emploi, en adoptant certaines mesures, notamment, en offrant un revenu de remplacement aux travailleurs assurés qui deviennent chômeurs involontaires, en créant, en administrant et en appliquant des lois et des règlements relatifs aux